

Report de la loi Grand Âge : un secteur à l'avenir de plus en plus incertain

Alors que la loi de programmation Grand Âge était attendu de longue date par l'ensemble des acteurs de l'aide et de l'accompagnement à domicile, l'annonce du report du plan Grand Âge suscite une forte inquiétude de la part de la fédération **Adédom** dans un contexte de vieillissement accéléré de la population et d'augmentation continue des besoins d'accompagnement, alors même que les services manquent de visibilité et de perspectives à moyen et long terme.

La démission de **Charlotte Parmentier-Lecocq**, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, vient renforcer ce sentiment d'incertitude. Elle fragilise la continuité du pilotage politique alors que le secteur a besoin de décisions claires, structurantes et durables.

L'absence de calendrier et de cadre législatif lisible, à travers une loi Grand Âge pensée dans la loi Bien vieillir (2024) comme une **loi-cadre ou de programmation**, fait peser un risque important sur l'avenir des services du domicile.

Dans ce contexte, plusieurs chantiers majeurs demeurent aujourd'hui sans garanties suffisantes, alors même qu'ils conditionnent directement la capacité des services à répondre aux besoins des publics accompagnés :

- la poursuite de la réforme des **Services Autonomie à Domicile (SAD)**, désormais engagée dans sa phase opérationnelle, qui nécessite un pilotage politique clair, cohérent et pérenne ;
- l'avenir des **politiques salariales**, à travers les avenants attendus pour reconnaître l'engagement des professionnels et renforcer l'attractivité des métiers ;
- une **tarification et un financement des SAD à la hauteur des enjeux**, indispensables à la réussite de la réforme, à la soutenabilité économique des services et à l'amélioration durable des conditions d'intervention.

Adédom alerte sur le **risque réel de décrochage du secteur**, déjà confronté à de fortes tensions économiques, à des difficultés de recrutement persistantes et à un manque de lisibilité des politiques publiques, qui empêchent les services de se projeter dans l'avenir.

Les services du domicile ne peuvent être une variable d'ajustement. Ils constituent un **pilier essentiel du maintien à domicile**, de la cohésion sociale et du respect de la dignité des personnes accompagnées.

Enfin, Adédom appelle à une vigilance particulière sur le projet de loi relatif à la **décentralisation**, dont les impacts sur l'organisation territoriale, les responsabilités des acteurs et le financement des services seront déterminants pour l'avenir du secteur.

Au-delà des réformes et des équilibres institutionnels, l'inquiétude d'Adédom est avant tout celle des **personnes accompagnées, de leurs familles et de leurs proches**. Derrière chaque report et chaque incertitude politique, ce sont des parcours de vie fragilisés, des réponses retardées et des besoins essentiels qui risquent de ne plus être couverts.

Adédom appelle le Gouvernement à **réaffirmer sans délai une ambition forte pour la loi Grand Âge**, à garantir la continuité des réformes engagées et à associer pleinement les acteurs de terrain aux décisions à venir.

Contact presse :

Adédom : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - d.zeisler@adedom.fr